

OBJET : MARCHÉ PUBLIC – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 DU LOT N°2 DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DE RENOUVELLEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION LA GARE ET UNE PARTIE DU RÉSEAU DE TRANSFERT

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Salle Jean de Florette à Chazelles-sur-Lyon sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL.

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 7

Dates de convocation du Comité Syndical : 28 octobre 2025

Nombre de conseillers présents : 6

Présents : Pierre VERICEL, Marie-Christine BERTHOLLET, Annie CHAPUIS, Maxime PEILLER, Mickael HATRON.

Absents ayant donné procuration : Gérard HAEGY, ayant donné pouvoir à Pierre VERICEL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200095230-20251103-2025-11-03-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2025

Publication : 07/11/2025

Absents : Pascal JALLABERT

Secrétaire élue pour la session : Madame Marie-Christine BERTHOLLET

Pour l'autorité compétente par délégation



Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Par délibération en date du 26 février 2025, le Conseil Syndical a approuvé l'attribution du marché public de renouvellement de la station d'épuration "La Gare" et une partie du réseau de transfert et notamment le lot n°2 pour le renouvellement de la canalisation de transfert des eaux usées de la bascule vers la station d'épuration.

En raison du coût prévisionnel des travaux validé en phase AVP, suite à une augmentation de la consistance du projet, une mise à jour des honoraires est nécessaire.

Cela entraîne une plus-value d'un montant de 5 793,23 € HT.

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial, qui ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, demeurent applicables.

Le conseil Syndical sera appelé à approuver l'avenant n°1 avec l'entreprise SAS SICC VRD et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 du lot n°2 avec l'entreprise SAS SICC VRD ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à le signer ainsi que tous documents s'y affèrent.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président,
Pierre VERICEL



La secrétaire de séance
Marie-Christine BERTHOLLET